

## ***Clique si tu es d'accord***

*Guide de l'enseignant*

## ***Le jeu Clique si tu es d'accord a été créé par***



HabiloMédias est un centre canadien sans but lucratif qui œuvre pour l'éducation aux médias et la littératie numérique. Notre vision est de veiller à ce que les jeunes développent une pensée critique qui leur permet d'utiliser les médias à titre de citoyens numériques actifs et éclairés.

MediaSmarts:

- **offre** des centaines de ressources gratuites en littératie médiatique, y compris des plans de leçon prêts à être utilisés en classe, des jeux éducatifs en ligne pour les enfants, et des renseignements de base sur la littératie médiatique, lesquelles ressources sont toutes disponibles sur le site Web de HabiloMédias (<http://habilomedias.ca/>);
- **offre** des ressources de perfectionnement professionnel et de la formation. Les ressources de perfectionnement professionnel de HabiloMédias sont disponibles par l'intermédiaire d'un accord d'octroi de licence offert aux ministères provinciaux et territoriaux, aux districts et aux conseils scolaires, aux bibliothèques, aux établissements postsecondaires et aux écoles individuelles;
- **mène des recherches.** Depuis 2000, l'étude *Jeunes Canadiens dans un monde branché*, la recherche la plus complète et la plus vaste de ce genre au Canada, a examiné les activités Internet et les attitudes de plus de 11 000 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année;
- **anime** la Semaine éducation médias en partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Le but de la semaine est de promouvoir la littératie médiatique comme composante clé de l'éducation des jeunes et d'encourager l'intégration et la pratique de l'éducation aux médias dans les maisons, les écoles et les collectivités canadiennes. Visitez le site Web de la Semaine éducation médias au <http://www.medialiteracyweek.ca/fr/> pour plus de renseignements concernant cet événement.

*Ce projet a été rendu possible grâce au financement du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.*

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Pourquoi nous avons créé Clique si tu es d'accord</b> .....	<b>5</b>
<b>Aperçu</b> .....	<b>6</b>
<b>Scénarios et jeu</b> .....	<b>7</b>
Scénario d'introduction : CarrièreCraft.....	8
Deuxième scénario : MesChansons.....	11
Troisième scénario : Instantphoto.....	15
Quatrième scénario : FriendFile.....	19
<b>Éléments pédagogiques</b> .....	<b>23</b>
<b>Attentes et résultats en matière d'apprentissage</b> .....	<b>23</b>
<b>Suggestions pour jouer au jeu</b> .....	<b>24</b>
<b>Activité : quelles données ton site préféré recueille-t-il?</b> .....	<b>25</b>
<b>Documents pour les parents et les enseignants</b> .....	<b>26</b>
Reconnaître les bonnes et les mauvaises pratiques relatives aux politiques de protection de la vie privée et aux conditions d'utilisation .....	26
Quels sont vos droits en matière de cikkecte de données? .....	29
<b>Documents pour les élèves</b> .....	<b>31</b>
Bonnes questions à poser avant de cliquer « j'accepte ».....	31
Cinq conseils pour t'aider à comprendes des textes difficiles.....	32
<b>Glossaire</b> .....	<b>33</b>
<b>Ressources supplémentaires</b> .....	<b>35</b>
Leçons de HabiloMédias.....	35
Ressources de HabiloMédias .....	35
Ressources connexes .....	35

# Introduction

---

Le but du jeu *Clique si tu es d'accord* est d'enseigner aux adolescents et aux préadolescents les compétences dont ils ont besoin pour lire et comprendre les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation qu'ils doivent accepter sur la plupart des sites Web qu'ils visitent et pour les applications qu'ils utilisent.

Ce guide de l'enseignant contient des renseignements de base, des attentes en matière d'apprentissage et des points de discussion sur les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation du jeu. Le guide comprend également un aperçu du jeu, des exercices et des documents de cours pour aider les élèves de 12 à 14 ans à développer les compétences et la confiance nécessaires pour lire ces politiques avant de donner leur consentement. Ces ressources peuvent être utilisées en classe ou à la maison.

Les feuilles de travail, les documents de cours et les activités du guide de l'enseignant peuvent être reproduits à des fins personnelles ou éducatives sans permission, à condition que l'avis sur le droit d'auteur demeure intact.

# Pourquoi nous avons créé *Clique si tu es d'accord*

Le jeu *Clique si tu es d'accord* aide les enfants de 12 à 14 ans à développer les compétences et la confiance nécessaires pour lire les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation avant de donner automatiquement leur consentement. La plupart des sites Web et des applications exigent que les utilisateurs acceptent les conditions et les règles établies dans une politique de protection de la vie privée ou dans les conditions d'utilisation (ou les deux). Comme la plupart des adultes, les enfants sont plus susceptibles de passer ces politiques et de donner automatiquement leur consentement afin de pouvoir utiliser le site, l'application ou le jeu.

Bien que nous pourrions penser que les jeunes sont des « enfants du numérique », la recherche de HabiloMédias montre que même si les jeunes se préoccupent de leur vie privée, peu d'entre eux comprennent exactement ce que sont les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation et pourquoi elles sont importantes. Cela est particulièrement important à cet âge puisque de nombreux sites et applications exigent que les utilisateurs soient âgés de 13 ans ou plus avant de s'inscrire, ce qui signifie qu'il s'agira, pour de nombreux jeunes, des premiers documents juridiques qu'ils accepteront.

Le jeu *Clique si tu es d'accord* souligne l'importance de lire et de comprendre des sections précises des politiques de protection de la vie privée et des conditions d'utilisation pour éviter d'enfreindre les règles, et aussi pour comprendre les droits des personnes en tant que consommateurs. Les politiques étant souvent rédigées en langage juridique qui peut être difficile à comprendre même pour la plupart des adultes, le jeu enseigne aux élèves comment trouver les « signaux d'alarme » indiquant les meilleures et les pires pratiques et offre des traductions en langage simple d'éléments fréquents. Ainsi, ils n'ont plus à choisir entre lire le document en entier et cliquer aveuglément sur le bouton de consentement.

## Que sont les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation?

Les deux renvoient aux documents juridiques que les utilisateurs doivent accepter avant d'avoir la permission d'utiliser un site Web, une application ou un service.

Les politiques de protection de la vie privée expliquent comment l'exploitant peut utiliser les données que vous leur fournissez, que ce soit directement (en partageant des photos ou un autre contenu) ou indirectement (par le biais de tout ce que vous faites qui peut être retracé et utilisé pour établir un profil à votre sujet). Ces politiques énoncent également quelles données les exploitants peuvent partager avec des tierces parties (comme les annonceurs), quel choix vous pouvez faire pour limiter les données qui sont recueillies ou partagées, ce qui arrive à vos données si vous fermez votre compte, et ce que vous pouvez faire si vous croyez que la politique a été enfreinte.

## Aperçu

---

Le jeu *Clique si tu es d'accord* présente quatre scénarios fondés sur les sites Web et les applications qui sont populaires chez les enfants de 12 à 14 ans : un jeu en ligne à joueurs multiples, un magasin de musique, une application photo et un site de média social. Avec l'aide de quatre robots et d'un scanneur spécial, les élèves doivent décider quoi faire dans chaque scénario en trouvant des renseignements pertinents dans les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation pour chaque site Web ou application des scénarios. (Ces documents sont écrits intentionnellement en langage de type juridique.) Le scanneur les aide à trouver les parties pertinentes de la politique, et une fois que les élèves ont sélectionné le paragraphe qu'ils croient être le plus approprié pour leur tâche, les robots expliquent, en langage simple, ce que le paragraphe choisi par l'élève signifie.

À la fin de chaque scénario, l'élève doit décider quoi faire, selon sa compréhension de la politique ou des conditions d'utilisation. L'élève reçoit ensuite une note fondée sur la vitesse et l'exactitude selon lesquelles il trouve tous les bons renseignements et répond aux questions finales. Ce système de notation a été intégré au jeu pour encourager les élèves à rejouer les scénarios et à augmenter leurs notes (et voir le contenu et la rétroaction qu'ils pourraient avoir manqués la première fois).

## Scénarios et jeu

**Jeu** : Les scénarios peuvent être joués dans n'importe quel ordre, bien que nous recommandions que les élèves commencent par le premier scénario s'ils n'ont jamais joué à *Clique si tu es d'accord* puisqu'il contient des lignes directrices et des instructions supplémentaires. Une fois qu'un scénario est complété, un écran de notation apparaîtra pour dire à l'élève comment il s'en est sorti et celui-ci pourra ensuite décider de commencer le prochain scénario ou tout autre scénario ou de quitter le jeu.



Les élèves peuvent aller directement au deuxième, troisième ou quatrième scénario en utilisant les codes suivants sur l'écran de titre du jeu.

Scenario name	Password
MesChansons	music
Instantphoto	photo
FriendFile	social

# Scénario d'introduction : CarrièreCraft

*Qui possède le contenu que j'ai créé?*



Les élèves commencent le jeu par le scénario CarrièreCraft, lequel se fonde sur un jeu virtuel fictif à multiples joueurs dans lequel les joueurs peuvent créer et partager du contenu comme des cartes et des modèles. Des instructions supplémentaires sur la façon de jouer sont présentées puisqu'il s'agit du scénario d'introduction.

Dans ce scénario, l'élève veut transférer du contenu qu'il a créé sur CarrièreCraft vers une nouvelle plateforme et veut savoir s'il peut le faire. Pour ce faire, il doit examiner les conditions d'utilisation de CarrièreCraft pour déterminer ce qu'il a le droit de faire du contenu qu'il a créé pour le jeu. Une fois qu'il a trouvé suffisamment de renseignements, il doit prendre une décision finale quant à ce qu'il doit faire. Cette décision finale confirme la mesure dans laquelle il a compris qu'il possède son propre contenu tant qu'il ne contient pas la propriété intellectuelle d'autrui et qu'il y a certaines limites quant à ce qu'il peut en faire.

## Paragrapes corrects

Conditions d'utilisation de CarrièreCraft	Pertinence
<p>Vous gardez tous vos droits de propriété sur votre contenu sous condition qu'il ne contient pas de façon substantielle du code ou du contenu appartenant à CarrièreCraft. CarrièreCraft vous accorde le droit d'exploiter, de distribuer et de partager de façon non commerciale le contenu généré par vous. Si vous transmettez, créez ou affichez du contenu en utilisant CarrièreCraft, vous promettez que vous détenez les droits nécessaires pour publier ce contenu ou que vous avez obtenu la permission par écrit pour pouvoir le publier et vous donnez à CarrièreCraft le droit mondial, non exclusif, libre de redevances, cessible ou transmissible d'utiliser votre contenu, sur quel qu'en soit le support connu ou développé dans le futur et par le biais de tous les canaux médiatiques, par rapport aux services et aux activités de CarrièreCraft.</p>	<p>Ce paragraphe est le plus important pour la question puisqu'il énonce clairement que les joueurs possèdent leur propre contenu et peuvent faire certaines choses avec le contenu à condition qu'il ne contienne pas du contenu appartenant à CarrièreCraft.</p>
<p>Vous comprenez que CarrièreCraft ne contrôle pas le contenu que vous produisez ou celui produit par d'autres utilisateurs. Vous êtes seul responsable du contenu que vous générez et vous pouvez être tenu responsable du contenu que vous partagez. Vous vous engagez à ne pas soumettre de contenu que n'avez pas créé, sauf si vous avez légalement acquis ces droits par écrit. Nous nous réservons le droit de supprimer ou désactiver tout contenu généré par un utilisateur, avec ou sans préavis, lorsque CarrièreCraft détermine qu'un utilisateur a généré du contenu offensif, illégal ou qui enfreint que de quelque façon que ce soit les présent termes et conditions.</p>	<p>Ce paragraphe est important pour le scénario puisqu'il explique les limites de ce qui peut se trouver dans le contenu du joueur et ce qui pourrait arriver au contenu s'il enfreint les règles.</p> <p>Ce paragraphe explique également que le joueur n'est pas autorisé à diffuser du contenu qui contient le contenu d'autres personnes à moins d'avoir leur permission écrite.</p>
<p><b>DROIT D'AUTEUR</b></p> <p>Vous reconnaissez que tout le contenu de CarrièreCraft appartient exclusivement à CarrièreCraft ou à ses fournisseurs autorisés et qu'il est protégé par les lois internationales et les lois canadiennes sur le droit d'auteur.</p>	<p>Ce paragraphe offre une troisième chance au joueur de comprendre que, bien que son propre contenu lui appartienne, le contenu de CarrièreCraft appartient à CarrièreCraft.</p> <p>L'élève devrait comprendre qu'il existe des conditions précises à respecter avant de pouvoir transférer du contenu.</p>

La rétroaction du scénario souligne que les conditions d'utilisation comme celles que l'élève vient tout juste d'examiner contiennent des renseignements importants sur des questions comme la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

## CarrièreCraft – Choix final 1 (bonne réponse)

D'après les Termes et conditions :

- Mon contenu m'appartient et je peux en faire ce que je veux, moyennant certaines exceptions.
- Je peux me servir du contenu des autres dans le mien si j'ai obtenu leur permission par écrit.

Pour cette raison, je vais déterminer si j'ai la permission avant de transférer mon contenu vers un nouveau serveur.

Pourquoi cette réponse est-elle correcte? Les conditions d'utilisation sont assez claires sur ce point : « Vous conservez les droits de propriété de tout votre contenu à condition qu'il ne contienne pas de code ou de contenu substantiel appartenant à CarrièreCraft. » Si un élève lit le document trop rapidement, il pourrait facilement manquer cette condition. De plus, s'il arrête de lire ici, il pourrait conclure qu'il ne peut pas utiliser du tout le contenu d'autres personnes, ce qui n'est pas le cas.

## CarrièreCraft – Choix final 2

D'après les Termes et conditions :

- Je peux faire ce que je veux avec mon contenu parce qu'il m'appartient.
- Je peux vendre mon contenu aux autres utilisateurs.
- Je peux me servir du contenu des autres dans le mien.

Pour cette raison, je vais transférer mon contenu vers le nouveau serveur et vendre les choses que je fabrique à d'autres utilisateurs.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Bien que le premier point soit techniquement correct, il ne tient pas compte des conditions énonçant que le joueur doit demander la permission si le contenu qu'il a créé contient du contenu fait par CarrièreCraft ou d'autres joueurs. C'est la même chose pour la vente : pour vendre, il doit obtenir la permission écrite de CarrièreCraft.

## CarrièreCraft – Choix final 3

D'après les Termes et conditions :

- Mon contenu m'appartient et je peux en faire ce que je veux.
- Je peux me servir du contenu des autres dans le mien si j'ai obtenu leur permission par écrit.
- Je peux mettre n'importe quoi dans mon contenu.
- CarrièreCraft gardera mon contenu sur son serveur jusqu'à ce que je décide de le supprimer.

Pour cette raison, je vais transférer mon contenu vers le nouveau serveur.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Dans ce cas, les deux premiers points sont corrects, mais le troisième point contredit le second et enfreindrait également les conditions d'utilisation de CarrièreCraft quant à l'utilisation du contenu de CarrièreCraft dans le contenu que l'élève a créé. Le dernier point n'est pas mentionné dans les conditions d'utilisation de CarrièreCraft et sert à déterminer si l'élève a prêté attention au contenu global du scénario.

## Deuxième scénario : MesChansons

*Qui peut utiliser mon compte?*



Le deuxième scénario se fonde sur un magasin de musique fictif appelé MesChansons et est censé représenter les différents magasins en ligne que fréquentent les adolescents. Dans ce scénario, l'élève doit trouver des renseignements dans les conditions d'utilisation de MesChansons pour savoir s'il peut ou non partager son compte de musique avec sa cousine. La réponse correcte dans la décision finale est celle qui indique que les conditions d'utilisation ne lui permettent pas de partager son compte avec sa cousine ou de créer un compte pour elle, mais qui précise qu'il pourrait demander la permission à l'entreprise.

## Paragrapes corrects

Conditions d'utilisation de MesChansons	Pertinence
<p><b>RÈGLES ET PERMISSIONS</b></p> <p>MesChansons vous autorise à stocker et à vous servir des produits que vous avez achetés sur un maximum de cinq appareils ayant reçu notre autorisation. Ces produits sont pour votre usage personnel uniquement. MesChansons vous accorde la permission de partager votre compte avec un maximum de quatre membres de votre famille par le biais d'un compte familial. (Vous devez obtenir la permission écrite de MesChansons pour pouvoir partager votre compte avec une personne qui n'est pas un membre de votre famille). Seulement une personne (le gestionnaire) peut gérer un compte familial. Le gestionnaire est la seule personne qui peut ajouter ou supprimer des membres au compte familial. Le gestionnaire doit avoir 18 ans ou plus. Le gestionnaire doit être le parent ou le tuteur légal de tout membre invité au compte familial ayant moins de 13 ans. Le gestionnaire est le seul responsable et assume tous les risques de toute activité à partir du compte familial ou transigeant par celui-ci. MesChansons se réserve le droit de résilier cette entente et de supprimer le compte familial conformément aux termes et conditions du présent document.</p>	<p>Ce paragraphe explique clairement comment ajouter des membres de la famille à un compte. L'élève devra lire le document attentivement : dans le cas contraire, il pourrait ne pas comprendre que seul un adulte peut ouvrir un compte familial et que l'adulte peut seulement ajouter ses propres enfants.</p>
<p>En acceptant les présents termes et conditions, vous convenez de ne pas partager, copier ou vendre quelconque partie du service de MesChansons sans autorisation par écrit de MesChansons, sauf dans les conditions décrites dans les présents termes et conditions.</p>	<p>Ce scénario porte sur la question de savoir si quelqu'un peut partager son compte, et bien que ce paragraphe puisse sembler concerner simplement le fait que MesChansons ne permet aucun partage, il sert également à présenter l'idée qu'il est possible de demander la permission à l'entreprise pour faire quelque chose qui ne figure pas dans ses conditions d'utilisation.</p>
<p>Vous êtes responsable de la sécurité de votre compte et d'en assurer la confidentialité, en particulier de votre mot de passe. Vous ne pouvez partager votre nom d'utilisateur et votre mot de passe à personne d'autre ni permettre à quelconque autre personne d'utiliser votre compte. Vous ne pouvez non plus vous servir du compte d'une autre personne. Vous êtes responsable de tout ce qui est fait à partir de votre compte MesChansons.</p>	<p>Ce paragraphe traite précisément du partage du mot de passe (partie de la question du scénario).</p>

La rétroaction du scénario souligne les importants renseignements sur les droits et les responsabilités qui peuvent se trouver dans des documents comme les conditions d'utilisation et les conséquences possibles d'une infraction à la loi. Ce scénario présente également l'idée d'obtenir un recours en communiquant avec l'entreprise pour demander que des changements soient apportés à l'entente.

## MesChansons – Choix final 1

D'après les Termes et conditions :

- Je peux créer un compte famille.
- Je peux ajouter ma cousine à mon compte famille.
- Je peux stocker ma musique sur jusqu'à cinq appareils.

Pour cette raison, je choisis de créer un compte familial et d'ajouter ma cousine.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Une lecture superficielle des conditions d'utilisation de MesChansons donne l'impression que n'importe qui peut créer un compte familial et que tous les membres de la famille peuvent être ajoutés. Cependant, une lecture plus attentive révèle que seuls les adultes peuvent créer un compte familial et qu'ils peuvent seulement ajouter leurs propres enfants comme membres. Le troisième point est correct.

## MesChansons – Choix final 2 (bonne réponse)

D'après les Termes et conditions :

- Je peux demander à MesChansons la permission par écrit pour pouvoir partager ma musique avec ma cousine.
- Je peux demander à mes parents de créer un compte famille.
- Je ne peux pas ajouter ma cousine à notre compte famille.
- Je ne peux pas donner le mot de passe de mon compte à ma cousine.

Pour cette raison, je ne vais pas partager mon compte avec ma cousine.

Pourquoi cette réponse est-elle correcte? Le premier point est un peu délicat : il n'est pas mentionné dans les conditions d'utilisation, mais il s'agit de quelque chose qu'une personne pourrait faire dans toute situation. Le deuxième point énonce correctement que les parents peuvent établir le compte familial, et les deux derniers points sont clairs si l'élève lit et comprend l'explication en langage clair, soit que les utilisateurs de moins de 13 ans peuvent seulement faire partie d'un compte familial s'ils sont des enfants de l'administrateur.

## MesChansons – Choix final 3

D'après les Termes et conditions :

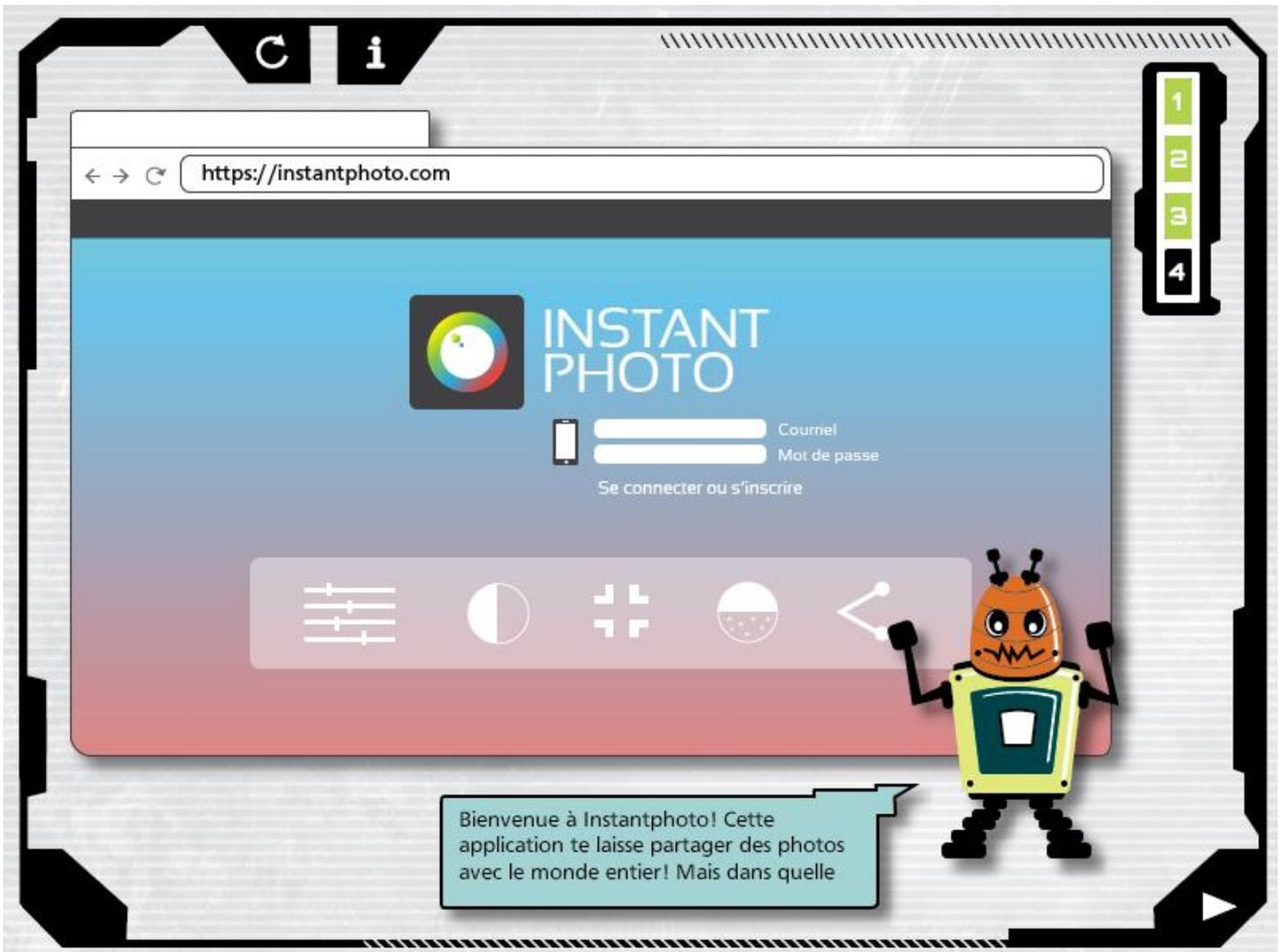
- Je peux stocker ma musique sur jusqu'à cinq appareils.
- Je peux partager ma musique avec un maximum de 4 membres de ma famille si mes parents créent un compte famille.
- Je ne peux pas donner mon mot de passe à ma cousine ou lui permettre d'utiliser mon compte.

Pour cette raison, je vais demander à mes parents d'établir un compte familial et d'ajouter ma cousine.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Bien que tous les points soient techniquement corrects, la décision finale, soit celle de demander aux parents d'ajouter une cousine à un compte familial, est incorrecte, puisque la politique énonce clairement que le parent ou l'administrateur peut seulement ajouter ses propres enfants au compte familial.

## Troisième scénario : Instantphoto

Qu'est-ce que l'entreprise peut faire de mon contenu?



Le troisième scénario se fonde sur une application fictive de photos appelée « Instantphoto » et vise à aider les élèves à réaliser que les applications disposent *également* de politiques qui nécessitent leur attention. Dans ce scénario, le joueur doit examiner la politique de protection de la vie privée d'Instantphoto pour trouver comment l'une de ses photos s'est retrouvée dans une publicité en ligne.

## Paragrapes corrects

Politique de protection de la vie privée d'Instantphoto	Pertinence
<p>Les renseignements personnels que vous fournissez à Instantphoto</p> <p>Lorsque vous ouvrez un compte ou que vous contactez le service à la clientèle chez Instantphoto vous nous fournissez votre nom, votre adresse, vos numéros de téléphone, vos photos, votre adresse courriel, votre âge, votre sexe, vos intérêts, vos préférences de service et, dans certains cas, vos renseignements de carte de crédit. Vous fournissez également des renseignements personnels lorsque vous utilisez nos services, par exemple lorsque vous communiquez avec nous ou avec d'autres utilisateurs, lorsque vous partagez des photos, lorsque vous créez du contenu, lorsque vous effectuez une recherche ou lorsque vous faites des achats sur le site de Instantphoto.</p>	<p>Ce paragraphe permet d'établir ce qui est considéré comme des « renseignements personnels » pour Instantphoto et quelle quantité l'utilisateur fournit lorsqu'il utilise l'application.</p> <p>Puisque le scénario concerne ce que les entreprises ont le droit de faire avec les renseignements personnels, il est important de d'abord comprendre ce qui est considéré comme des renseignements personnels.</p>
<p><b>Les tierces parties (sites, services, produits)</b></p> <p>Instantphoto peut partager à l'occasion certains renseignements personnels à des tiers ou à des partenaires selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les paramètres de confidentialité que vous avez choisis</li> <li>pour toute raison pour laquelle nous avons obtenu votre consentement</li> <li>lorsque nous le sommes obligés par un gouvernement ou un service policier</li> <li>pour fournir nos services</li> <li>pour faciliter nos activités promotionnelles</li> <li>pour que les tierces parties puissent effectuer certaines tâches associées à notre service</li> <li>pour aider à la détection et à la prévention d'activités frauduleuses ou illégales</li> <li>pour aider nos fournisseurs et des institutions financières à effectuer le traitement des paiements</li> <li>pour faire des enquêtes sur la satisfaction de nos utilisateurs.</li> </ul> <p>Nous pourrions être dans l'obligation à l'occasion et, pour des raisons légales, de partager des renseignements à propos de vous qui sont identifiés comme étant confidentiels</p>	<p>En plus d'expliquer exactement comment et avec qui Instantphoto partage des renseignements personnels, les élèves qui comprennent les renseignements sur les paramètres de confidentialité de ce paragraphe trouveront qu'il est plus facile de prendre la décision finale dans ce scénario.</p>

dans cette politique.	
<p>Les renseignements personnels associés à votre compte seront stockés jusqu'à ce qu'il soit fermé mais il se peut que nous conservions certains renseignements personnels d'un compte fermé afin de respecter des lois, régler des cas de fraude ou pour recouvrer des frais.</p> <p>Si vous décidez de supprimer ou de fermer votre compte, nous détruirons vos renseignements personnels (y compris le contenu que vous avez publié) de façon sécuritaire conformément à nos règlements de conservation et de suppression de données. Veuillez noter que toute information à votre égard partagée ou créée par d'autres utilisateurs ne sera pas supprimée lorsque vous fermez ou supprimez votre compte.</p>	<p>Ce paragraphe porte sur la façon dont les renseignements personnels sont stockés (et pendant combien de temps) et vise à illustrer le concept de permanence numérique ainsi qu'à établir le fait qu'une entreprise pourrait devoir partager des renseignements personnels avec les autorités dans certains cas.</p>

La décision finale correcte consiste au fait que l'élève reconnaît que, bien qu'il puisse établir des paramètres de confidentialité pour limiter la quantité de renseignements personnels qui sont recueillis et partagés, il ne peut pas empêcher le partage de tous ses renseignements personnels ou effacer tous ces renseignements personnels d'Instantphoto.

La rétroaction du scénario traite des questions de protection de la vie privée et de propriété intellectuelle. Le message clé du scénario est que, bien que vous puissiez gérer votre vie privée en ligne à l'aide des paramètres de confidentialité, la seule façon d'en prendre le plein contrôle est d'abord de bien réfléchir au contenu que vous publiez en ligne.

## Instantphoto – Choix final 1

D'après la politique de confidentialité :

- Je ne peux pas empêcher Instantphoto de recueillir mes renseignements personnels lorsque je crée ou que j'utilise mon compte.
  - Je peux régler mes paramètres de confidentialité afin d'empêcher que mes renseignements personnels (mes photos, par exemple) soient partagés avec d'autres compagnies.
  - Je peux donner mon consentement à Instantphoto pour qu'ils puissent utiliser et partager certaines photos que j'ai choisies.
- Pour cette raison, je déciderai pour chaque photo si je laisse Instantphoto l'utiliser ou pas.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Une lecture attentive de la politique de protection de la vie privée révèle qu'un utilisateur peut établir des paramètres de confidentialité pour empêcher que certains de ses renseignements personnels soient partagés. Le premier point n'est donc pas tout à fait correct. Le deuxième point est seulement partiellement vrai. Bien que le troisième point soit correct, la décision finale signifie que l'utilisateur aura le plein contrôle de ses photos, ce qui est incorrect.

## Instantphoto – Choix final 2

D'après la politique de confidentialité :

- Je peux régler des paramètres de confidentialité afin d'empêcher qu'Instantphoto partage mes renseignements personnels (mes photos, par exemple) avec qui que ce soit.
  - Je peux régler des paramètres de confidentialité afin d'empêcher qu'Instantphoto recueille certains de mes renseignements personnels.
  - Je peux supprimer tous mes renseignements stockés sur Instantphoto si je supprime ou si je ferme mon compte.
- Pour cette raison, je vais régler mes paramètres de confidentialité de façon à empêcher que mes renseignements personnels (comme mes photos) soient partagés avec quiconque.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? La politique de protection de la vie privée l'énonce clairement : les paramètres de confidentialité d'Instantphoto permettent à l'utilisateur d'empêcher que seulement certains de ses renseignements personnels soient partagés. La politique indique également clairement qu'Instantphoto peut conserver une certaine quantité de renseignements personnels à partir d'un compte fermé pour une variété de raisons. Le troisième point est donc incorrect également.

## Instantphoto – Choix final 3 (bonne réponse)

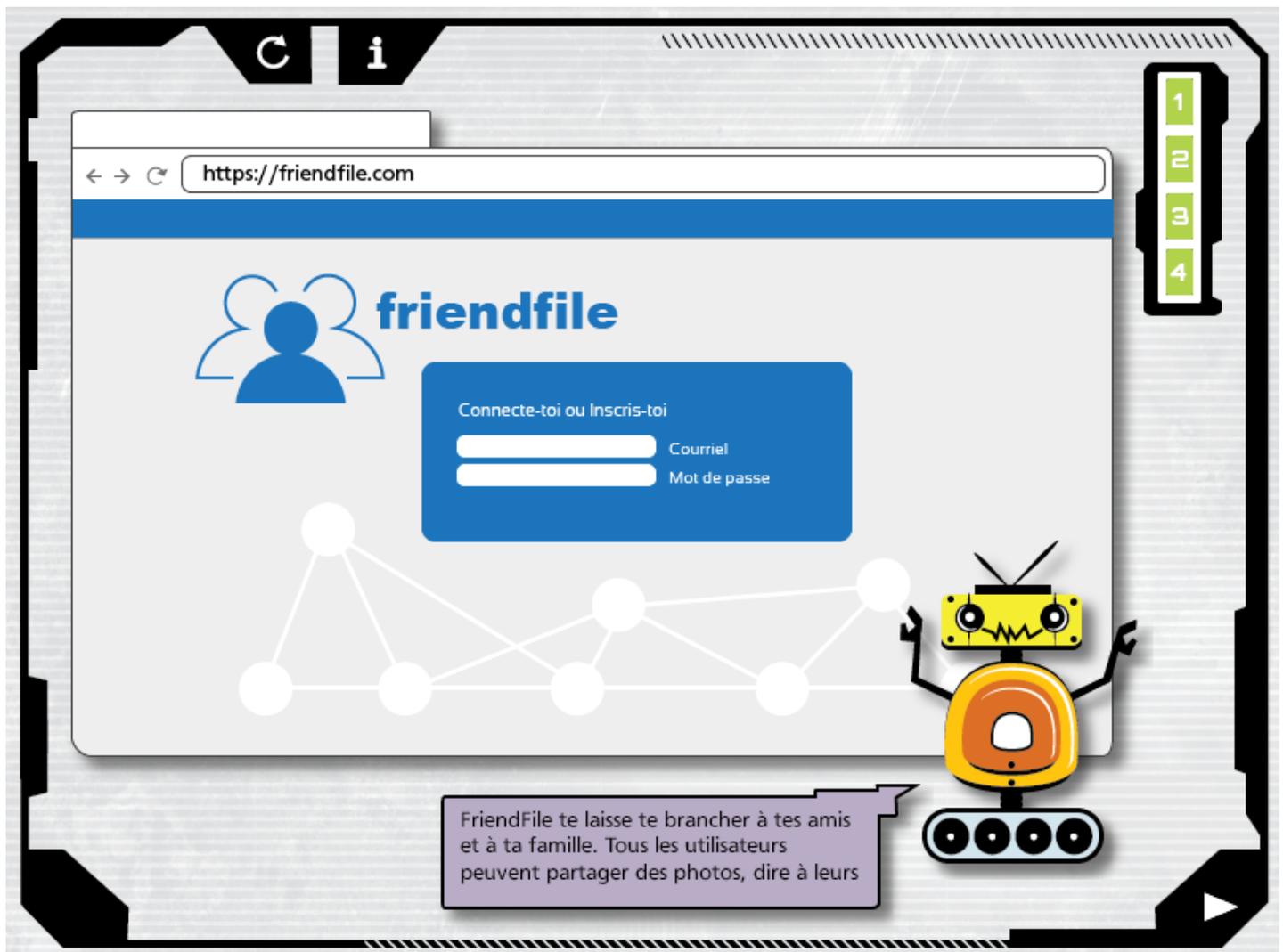
D'après la politique de confidentialité :

- Je peux régler des paramètres de confidentialité afin d'éviter que certains de mes renseignements personnels (mes photos, par exemple) soient partagés avec d'autres compagnies.
  - Je peux supprimer la plupart de mes renseignements si je ferme ou si je supprime mon compte.
  - Je ne peux pas complètement empêcher que mes données soient partagées avec d'autres compagnies.
- Pour cette raison, je vais régler mes paramètres de confidentialité de façon à empêcher que certains de mes renseignements personnels (comme mes photos) soient partagés avec d'autres entreprises.

Pourquoi cette réponse est-elle correcte? Chaque point énonce correctement que l'utilisateur peut seulement partiellement contrôler qui voit ses renseignements personnels, comment ils sont partagés et ce qui est supprimé. La décision finale reflète cette réalité.

## Quatrième scénario : FriendFile

*Qu'est-ce que l'entreprise sait de moi?*



Le quatrième et dernier scénario se fonde sur un site fictif de média social appelé FriendFile. Dans ce scénario, les joueurs analysent la politique de protection de la vie privée de FriendFile pour déterminer quel type de données concernant l'élève sont recueillies et comment elles sont partagées et utilisées après que l'élève et ses amis aient commencé à recevoir des recommandations de contenu personnalisées.

## Paragrapes corrects

Politique de protection de la vie privée de FriendFile	Pertinence
<p>Les renseignements que nous recueillons</p> <p>Lorsque vous utilisez les services de FriendFile, nous recueillons automatiquement les renseignements suivants : votre adresse IP, les détails de votre fournisseur Internet, le système d'exploitation de votre appareil, le fabricant et la version de votre navigateur, le réglage de la langue de votre système, l'heure et la date de vos visites, le temps passé sur une page, l'adresse du site ou de l'application qui vous a envoyé sur notre site, votre historique de navigation, l'information stockée dans les témoins de votre navigateur, votre nom d'utilisateur, et votre mot de passe. Si vous vous servez d'un téléphone intelligent nous recueillons également votre numéro de téléphone, le numéro unique de votre appareil mobile, l'heure et la date des appels, votre opérateur mobile, les données de géolocalisation et le type de connexion.</p>	<p>L'idée principale de ce scénario est que les entreprises recueillent des renseignements personnels ET des données personnelles (p. ex. données sur le contenu sur lequel les utilisateurs cliquent).</p>
<p>LES FICHIERS TÉMOINS (« COOKIES »)</p> <p>Le site de FriendFile se sert de balises Web, de témoins et de pixels invisibles pour reconnaître votre navigateur ou votre appareil. Ces technologies nous permettent également de récolter de l'information sur votre comportement, par exemple les liens sur lesquels vous cliquez ou les pages que vous consultez, de vous offrir des services personnalisés, y compris des publicités personnalisées, et de récolter des données dans le but d'améliorer nos services et d'analyser les tendances. Vous pouvez toutefois contrôler, par le biais des paramètres de confidentialité de votre navigateur, si votre appareil peut recevoir ou non des témoins. Pour ce faire, veuillez consulter le site Web du fabricant du navigateur ou les fichiers d'aide du navigateur.</p>	<p>Puisqu'un but majeur de ce scénario consiste à déterminer s'il est possible d'empêcher FriendFile de recueillir des données personnelles, les élèves doivent examiner ce paragraphe qui explique <i>comment</i> leurs données personnelles sont recueillies afin d'être en mesure de prendre une bonne décision à la fin du scénario.</p>
<p>COMMENT NOUS UTILISONS LES RENSEIGNEMENTS</p> <p>Les renseignements que FriendFile recueille nous aident : à créer de la publicité personnalisée; à vous informer sur nos plus récents produits, services et événements; vous</p>	<p>Une partie de la réponse à la question du scénario est de déterminer quels renseignements FriendFile recueille et une autre partie de la question est de déterminer ce que l'entreprise fait de vos données personnelles. Ce paragraphe répond à la</p>

suggérer des services ou du contenu; assurer la qualité de nos produits et services; vous donner des résultats de recherche plus pertinents; vérifier votre identité; protéger votre compte; lutter contre la fraude; enquêter les activités illégales et à prévenir les pertes.	deuxième partie de la question.
--	---------------------------------

La décision finale correcte est celle où l'élève reconnaît qu'il peut rejeter certaines technologies de repérage comme les « témoins » pour limiter la quantité de renseignements personnels qui sont recueillis et minimiser le contenu recommandé qui serait très personnel. Les élèves reconnaissent également qu'ils ne peuvent pas complètement empêcher d'être suivis en ligne, mais qu'ils ont un certain contrôle.

## FriendFile – Choix final 1 (bonne réponse)

D'après la politique de confidentialité :

- Je peux limiter le nombre de choses que je vois qui ont été basées sur mes données.
- Je peux décider de ne pas recevoir de témoins (« cookies ») en réglant des paramètres de confidentialité dans mon navigateur.
- Je ne peux pas empêcher FriendFile de se servir d'autres technologies de suivi.

Pour cette raison, je vais régler mes paramètres de confidentialité dans mon navigateur de façon à ce qu'il ne puisse pas utiliser des témoins de suivi et à limiter ce qu'il me montre.

Pourquoi la réponse est-elle correcte? L'élève doit comprendre qu'il peut limiter, mais pas complètement, la portée du repérage qui est effectué sur lui et la quantité de données recueillies lorsqu'il se trouve sur FriendFile. Ces renseignements proviennent de plusieurs mentions dans les explications en langage clair et dans l'un des paragraphes de la politique qu'il peut utiliser pour établir les paramètres de confidentialité.

## FriendFile – Choix final 2

D'après la politique de confidentialité :

- Je peux décider de ne pas recevoir de témoins (« cookies ») en réglant des paramètres de confidentialité dans mon navigateur.
- Je peux empêcher FriendFile de m'envoyer du contenu personnalisé basé sur mes données.
- Je peux empêcher FriendFile de recueillir quelque donnée que ce soit à propos de moi.

Pour cette raison, je vais régler mes paramètres de confidentialité dans mon navigateur de façon à ce qu'il ne puisse pas utiliser de témoins de suivi et que FriendFile ne puisse pas recueillir mes renseignements.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Bien que le premier point soit correct, le deuxième insinue que vous pouvez empêcher FriendFile d'envoyer tout le contenu personnalisé plutôt qu'une partie. Le troisième point est également incorrect puisque les explications en langage clair énoncent clairement que vous pouvez rajuster les paramètres de confidentialité pour empêcher la collecte de certaines données.

## FriendFile – Choix final 3

D'après la politique de confidentialité :

- Je ne peux pas empêcher des sites tels que FriendFile de se servir de témoins de suivi (« cookies »).
- Je ne peux pas empêcher FriendFile de se servir d'autres technologies de suivi.

Pour cette raison, je vais laisser mes paramètres de confidentialité comme ils sont présentement.

Pourquoi cette réponse est-elle incorrecte? Tous les choix de cette réponse insinuent qu'il n'y a rien qu'un utilisateur puisse faire pour empêcher le repérage, ce qui est faux : la politique de protection de la vie privée et les versions en langage clair des paragraphes corrects énoncent clairement que vous pouvez empêcher une partie du repérage au moyen des paramètres de confidentialité de votre navigateur.

# Éléments pédagogiques

---

*Clique si tu es d'accord* est un jeu éducatif interdisciplinaire qui peut être utilisé pour améliorer :

- la pensée critique et la résolution de problèmes;
- les habiletés de lecture;
- le perfectionnement personnel;
- le développement éthique;
- les compétences technologiques et la littératie numérique.

*Clique si tu es d'accord* a été conçu pour être utilisé comme ressource éducative pour les sujets suivants :

- le français;
- les sciences sociales;
- les technologies de l'information et des communications;
- l'éducation civique;
- le droit;
- les affaires.

Pour savoir comment *Clique si tu es d'accord* respecte les exigences pédagogiques précises pour votre année, sujet, province ou territoire, consultez <http://habilomedias.ca/ressources-pedagogiques/resultats-de-leducation-medias-par-province>.

## Attentes et résultats en matière d'apprentissage

---

Dans ce jeu, les élèves :

- apprendront comment et pourquoi les sites Web et les applications recueillent des renseignements personnels;
- commenceront à développer une compréhension des termes, des conditions et des pratiques commerciales et de collecte de données auxquels ils consentent lorsqu'ils acceptent les politiques des sites Web et des applications qu'ils utilisent;
- élaboreront et acquerront des stratégies pour comprendre le langage et la structure des politiques de protection de la vie privée et des conditions d'utilisation, surtout relativement à l'obtention de renseignements sans avoir à lire le document en entier ou à devenir un expert juridique;
- reconnaîtront et définiront leurs droits et responsabilités et ceux de l'entreprise derrière les documents de politiques;
- cerneront les principaux concepts qui sous-tendent les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation;
- commenceront à développer une compréhension de leur pouvoir, comme consommateurs, pour trouver des recours lorsqu'ils estiment que leurs droits ont été enfreints;
- commenceront à développer une compréhension de la nature commerciale d'Internet.

## Suggestions pour jouer au jeu

---

*Clique si tu es d'accord* comprend une bande audio contenant tout le texte du jeu pour répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés en lecture. Bien que le jeu puisse être joué comme activité autonome, les élèves tireront profit de la présence d'un enseignant ou d'un parent pour aider à répondre aux questions sur certains concepts plus difficiles et le vocabulaire plus complexe qui figurent dans les politiques. Voici quelques suggestions avant de commencer.

- Assoyez-vous avec l'élève pendant qu'il joue au jeu.
- Imprimez et distribuez le document Cinq conseils pour t'aider à comprendre des textes difficiles et le glossaire pour que les élèves les gardent à portée de la main pendant le jeu.
- Demandez à un parent bénévole de s'asseoir avec l'élève pendant qu'il joue au jeu.
- Encouragez les élèves à jouer les scénarios plus d'une fois pour découvrir différentes rétroactions et obtenir une meilleure note.
- Demandez à des paires d'élèves de jouer au jeu et de comparer et de discuter de la solution choisie.
- Utilisez un projecteur ou tableau blanc et naviguez dans le jeu avec toute la classe.

## Activité : quelles données ton site préféré recueille-t-il?

---

À l'aide du document *Bonnes questions à poser avant de cliquer « J'accepte »*, visite ton site Web préféré et répond aux questions suivantes sur une autre feuille.

1. Le site explique-t-il clairement le but principal de sa politique de protection de la vie privée ou ses conditions d'utilisation? Dans l'affirmative, quel est ce but?
2. Précise-t-il les données qu'il recueillera (soit à partir du contenu que tu partages avec lui ou en faisant un suivi de ce que tu fais)? Dans l'affirmative, quelles données recueille-t-il?
3. Explique-t-il comment les renseignements personnels recueillis seront utilisés? Dans l'affirmative, comment les utilise-t-il?
4. Précise-t-il s'il partage tes renseignements personnels avec d'autres? Avec qui les partage-t-il?
5. Explique-t-il comment le site utilise des témoins et d'autres technologies de repérage? Dans l'affirmative, de quelle façon le fait-il?
6. Explique-t-il ce qu'il fait de tes renseignements lorsqu'il n'en a plus besoin, ou si tu veux fermer ton compte? Dans l'affirmative, de quelle façon le fait-il?
7. Explique-t-il quel recours tu as si tu veux formuler une plainte? Dans l'affirmative, quel est ce recours?
8. Explique-t-il comment il empêche d'autres personnes de voir tes renseignements (des personnes qui ne devraient pas voir tes renseignements), que les renseignements soient détenus par le site ou partagés avec une autre entreprise? Dans l'affirmative, de quelle façon le fait-il?
9. Précise-t-il le responsable de la politique et comment communiquer avec lui? Dans l'affirmative, quels renseignements donne-t-il?
10. Explique-t-il comment tu seras informé des changements apportés aux conditions ou politiques? Disposes-tu de suffisamment de temps pour constater les changements et en discuter avec d'autres utilisateurs avant de décider de continuer à utiliser le service en vertu des nouvelles conditions? Dans l'affirmative, comment cela est-ce fait?

**Alertes :** Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est négative, tu devrais y réfléchir à deux fois avant de cliquer sur « J'accepte » jusqu'à ce que tu découvres pourquoi. Demande à un enseignant, à un parent ou à l'entreprise elle-même de t'aider à obtenir une réponse. Tu pourras ensuite décider si tu es vraiment d'accord!

# Documents pour les parents et les enseignants

---

## Reconnaître les bonnes et les mauvaises pratiques relatives aux politiques de protection de la vie privée et aux conditions d'utilisation

Internet fait partie de la vie quotidienne de presque tout le monde aujourd'hui, y compris les enfants. Selon l'étude de 2014 de HabiloMédias intitulée *Jeunes Canadiens dans un monde branché*, 99 p. 100 des enfants et des adolescents canadiens ont accès à Internet en dehors de l'école, et les enfants plus jeunes participent pleinement au monde virtuel (près d'un tiers des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année ont un compte Facebook, même si les utilisateurs de moins de 13 ans ne peuvent pas s'inscrire sur le site)<sup>1</sup>. De plus, la plupart de leurs expériences en ligne se produisent dans des espaces commerciaux : seulement 1 des 10 sites les plus populaires pour les enfants canadiens en 2013 (Wikipédia) n'était pas de nature commerciale.

Les sites Web et les applications disposent habituellement d'une politique de protection de la vie privée et de conditions d'utilisation que les visiteurs doivent accepter pour les utiliser. Ces documents sont extrêmement importants puisqu'ils énoncent nos droits et nos responsabilités lors de l'utilisation de ces sites ainsi que la quantité et la qualité de nos données personnelles qui sont recueillies et partagées.

La plupart d'entre nous, adultes et jeunes, ne lisent pas ces documents<sup>2</sup>, probablement parce que cela prend environ 76 jours à lire les politiques de protection de la vie privée de tous les sites Web que nous visitons dans une année, surtout les conditions d'utilisation<sup>3</sup>. Bien qu'il n'y ait pas de données claires sur le nombre de jeunes qui lisent les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation de leurs sites Web préférés, il est peu probable que plus de 16 p. 100 des adultes le fassent<sup>4</sup>.

Bien qu'il soit vrai que les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation peuvent être très longues et difficiles à lire, la bonne nouvelle est que de nombreux sites populaires auprès des enfants, comme YouTube et Minecraft, disposent de documents qui sont écrits et organisés d'une façon beaucoup plus conviviale. Avec de l'aide, les enfants et les adolescents peuvent explorer ces politiques et trouver les renseignements qui s'appliquent à leurs activités, à leur sécurité et à leur vie privée afin de renforcer les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour trouver des renseignements clés similaires dans des documents plus compliqués.

---

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, toutes les statistiques du présent guide sont tirées du sondage de 2013 de HabiloMédias intitulé *Jeunes Canadiens dans un monde branché*. Cette étude nationale a permis d'interroger plus de 5 400 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, dans des écoles francophones et anglophones de chaque province et territoire. Le texte entier de la recherche de HabiloMédias se trouve sur le site Web de l'organisme à l'adresse <http://habilomedias.ca/recherche-et-politique>.

<sup>2</sup> Internet Society, *Global Internet User Survey 2012*, 2012, <https://www.internetsociety.org/internet/global-internet-user-survey-2012>.

<sup>3</sup> Madrigal, Alexis C., *Reading the Privacy Policies You Encounter in a Year Would Take 76 Work Days*, The Atlantic, 1<sup>er</sup> mars 2012, <http://www.theatlantic.com/technology/archive/2012/03/reading-the-privacy-policies-you-encounter-in-a-year-would-take-76-work-days/253851/>.

<sup>4</sup> Internet Society, *Global Internet User Survey 2012*, 2012, <https://www.internetsociety.org/internet/global-internet-user-survey-2012>.

Les objectifs principaux de *Clique si tu es d'accord* sont d'aider les jeunes de 12 à 14 ans à développer leurs compétences pour analyser et comprendre des parties de documents de politiques et renforcer leur confiance et leur motivation à appliquer ces compétences dans le cadre de leurs activités virtuelles de tous les jours. Il s'agit d'un âge crucial pour ce type d'instruction, pour ces jeunes adolescents qui commencent à naviguer des espaces virtuels de façon plus indépendante et qui sont de plus en plus capables d'utiliser légalement de nombreux sites et applications populaires sans consentement parental<sup>5</sup>.

Dans *Clique si tu es d'accord*, un important élément du jeu consiste à choisir trois mots clés à télécharger dans un scanneur spécial qui aide le joueur à trouver et à comprendre les renseignements des politiques de protection de la vie privée et des conditions d'utilisation. Les mots clés sont les suivants.

- Propriété
- Droits
- Responsabilité
- Commercialisation
- Loi
- Consentement
- Compte
- Divulgence
- Contenu
- Sécurité
- Collecte
- Technologie
- Données
- Changements

Les chercheurs ont découvert que les politiques de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation sont difficiles à comprendre parce que le langage est complexe et qu'ils sont habituellement très longs. Pourtant, on s'entend pour dire que ces documents sont importants puisqu'ils énoncent les droits et les responsabilités de toutes les parties. Des efforts devraient être déployés pour rendre ces documents plus faciles à lire et à comprendre.

Puisqu'il n'est pas réaliste de tenter de lire l'intégralité de chaque politique de protection de la vie privée ou des conditions d'utilisation, il est important de savoir quels renseignements il faut chercher. Voici quelques questions à se poser avant de déterminer comment une politique donnée traite de certaines des plus importantes préoccupations en matière de protection de la vie privée, de questions juridiques et de propriété intellectuelle et de déterminer si elle couvre tous les éléments nécessaires<sup>6 7</sup>.

1. Quelles données le site recueillera-t-il à votre sujet selon ce que vous partagez et ce que vous faites?
2. Comment protège-t-il vos renseignements, qu'ils soient détenus par le site ou transférés à une tierce partie?
3. Partagera-t-il vos données avec d'autres? Avec qui? Précise-t-il s'il permet à d'autres entreprises comme des publicitaires et des firmes d'analyse de faire le suivi des utilisateurs sur le site?
4. À qui appartient le contenu que vous générez sur le site? Quels sont vos droits et ceux du site concernant ce contenu?
5. Pendant combien de temps conservera-t-il vos renseignements personnels? Comment les détruira-t-il ou les éliminera-t-il lorsqu'ils ne seront plus nécessaires?

---

<sup>5</sup> HabiloMédias, *Jeunes Canadiens dans un monde branché, Phase III : La vie en ligne*, 2014, [http://habilomedias.ca/sites/default/files/pdfs/publication-report/full/JCMBIII\\_La\\_vie\\_en\\_ligne\\_Rapport.pdf](http://habilomedias.ca/sites/default/files/pdfs/publication-report/full/JCMBIII_La_vie_en_ligne_Rapport.pdf).

<sup>6</sup> La plupart de ces questions sont adaptées du projet de recherche « Terms of Service; Didn't Read » (<https://tosdr.org/topics.html>) et des icônes de protection de la vie privée de l'application *Disconnect Me* (<https://disconnect.me/icons>). Nous recommandons de consulter ces deux sites pour découvrir certaines questions plus précises.

6. De quelle façon vous informera-t-il des changements dans la façon dont il recueille des renseignements, à quel moment ou pourquoi?
7. De quelle façon obtiendra-t-il votre consentement avant ou au moment de la collecte, ainsi qu'au moment d'une nouvelle utilisation? Êtes-vous informé des changements apportés aux conditions? Disposez-vous de suffisamment de temps pour constater les changements et en discuter avec d'autres utilisateurs avant de décider de continuer d'utiliser le service en vertu des nouvelles conditions?
8. Quel recours avez-vous si vous avez une plainte?
9. Où pourriez-vous poursuivre ou à quel endroit seriez-vous poursuivi pour une violation des règles?
10. Une fois que vous êtes inscrit au service, pourrez-vous vous retirer et récupérer vos données?

## Références

- Disconnect Me, *Meet the Privacy Icons*, <https://disconnect.me/icons>, consulté en février 2016.
- Micheti, Anca, Jacquelyn Burkell, et Valerie Steeves. « Fixing broken doors: Strategies for drafting privacy policies young people can understand ». *Bulletin of Science, Technology & Society* 30.2 (2010) : 130-143.
- Terms of Service; Didn't Read, <https://tosdr.org/>, consulté en février 2016.

## Quels sont vos droits en matière de collecte de données?

Pour protéger la vie privée électronique des gens, les entreprises canadiennes sont régies par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). Cette loi, adoptée en 2000, reconnaît la capacité croissante des entreprises de recueillir et de stocker des renseignements personnels à l'aide de la technologie, et reconnaît également que les sociétés et les organisations pourraient devoir recueillir certains renseignements personnels pour appuyer leurs activités opérationnelles quotidiennes.

Cette loi se fonde, en partie, sur 10 principes qui définissent la responsabilité d'une organisation en matière de protection et de divulgation des renseignements personnels, notamment :

le besoin de révéler les buts pour lesquels les renseignements sont recueillis;

le besoin d'obtenir un consentement, dans la mesure du possible, avant de recueillir ou d'utiliser les renseignements personnels d'une personne (vous donnez ce consentement en cliquant sur « J'accepte »);

la nécessité de limiter la quantité de renseignements recueillis seulement à ceux qui sont nécessaires aux fins énoncées;

les droits des personnes d'accéder à leurs renseignements personnels et de les visualiser.

En 2015, la LPRPDE a été mise à jour afin d'énoncer ce qui suit : « [...] le consentement de l'intéressé n'est valable que s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'un individu visé par les activités de l'organisation comprenne la nature, les fins et les conséquences de la collecte, de l'utilisation ou de la communication des renseignements personnels auxquelles il a consenti. » En d'autres termes, les gens doivent être en mesure de comprendre ce à quoi ils consentent lorsqu'ils cliquent sur « J'accepte ».

Que pouvez-vous donc faire si vous estimez qu'une entreprise n'a pas respecté vos droits à la vie privée ou respecté ses responsabilités? Un document de travail récent<sup>8</sup> du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) énonce que si vous avez une raison de croire qu'une organisation couverte par la LPRPDE ne respecte pas ses responsabilités, vous pouvez déposer une plainte auprès du CPVP.

Dans la plupart des cas, lorsque quelqu'un formule une plainte, il veut que ses renseignements personnels soient supprimés ou retirés d'un site Web. Si c'est votre cas, vous devez vous rappeler des renseignements suivants.

- Au moment de rédiger ce guide (février 2016), il n'existait aucune loi au Canada qui vous donne le droit d'être oublié ou d'effacer totalement vos données en ligne.
- Des plaintes peuvent être formulées seulement contre des sites Web commerciaux. S'il s'agit d'un site Web personnel, vous devez utiliser d'autres stratégies comme communiquer avec le propriétaire du site, l'entreprise qui héberge le site ou la police si la situation justifie une plainte criminelle.
- Le site Web devrait être localisé au Canada, bien que le CPVP ait connu du succès pour des sites en dehors du Canada.

---

<sup>8</sup> Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, *Réputation en ligne – Que dit-on à mon sujet?* Document de travail préparé par le Groupe des politiques et de la recherche du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, janvier 2016, [https://www.priv.gc.ca/information/research-recherche/2016/or\\_201601\\_f.pdf](https://www.priv.gc.ca/information/research-recherche/2016/or_201601_f.pdf).

- Si vos renseignements personnels sont retirés ou effacés d'un site Web, rien ne garantit qu'ils n'apparaissent pas ailleurs en ligne.

Vous pouvez prendre d'autres mesures plutôt que de formuler une plainte officielle auprès du CPVP.

- De nombreux sites commerciaux disposent de politiques (comme les conditions d'utilisation et les politiques de protection de la vie privée) sur le retrait de renseignements. Vous pouvez tenter simplement de leur demander de retirer les renseignements personnels que vous désirez voir retirer.
- Certaines entreprises offrent des services de suppression (parfois appelées « services de gestion de la réputation ») dans le cadre desquels ils tenteront de retirer vos renseignements sur Internet ou de les rendre difficiles à trouver.

Au bout du compte, le vieux dicton qui dit « Mieux vaut prévenir que guérir » est toujours approprié dans notre ère numérique : il est plus facile (et potentiellement plus sécuritaire!) de savoir à l'avance quelles données sont recueillies vous concernant, de quelle façon elles sont recueillies et de quelle façon elles sont utilisées afin que vous puissiez prendre de meilleures décisions *avant* que vos données se retrouvent en ligne, que de tenter de courir après et de les retirer ensuite. Cependant, la réalité est que ce n'est pas toujours possible de contrôler vos données. Il est donc bon de savoir que vous avez des droits.

# Documents pour les élèves

## Bonnes questions à poser avant de cliquer « j’accepte »

Avant de cliquer sur le bouton « J’accepte » des politiques de protection de la vie privée et des conditions d’utilisation, tu devrais toujours te poser les questions suivantes. Tu pourrais t’épargner beaucoup de problèmes et d’émotions!

1. Le site explique-t-il clairement le but principal de sa politique de protection de la vie privée ou ses conditions d’utilisation?	
2. Précise-t-il les données qu’il recueillera (soit à partir du contenu que tu partages avec lui ou en faisant un suivi de ce que tu fais)?	
3. Explique-t-il comment les renseignements personnels recueillis seront utilisés?	
4. Précise-t-il s’il partage tes renseignements personnels avec d’autres? Avec qui les partage-t-il?	
5. Explique-t-il comment le site utilise des témoins et d’autres technologies de repérage?	
6. Explique-t-il ce qu’il fait de tes renseignements lorsqu’il n’en a plus besoin, ou si tu veux fermer ton compte?	
7. Explique-t-il quel recours tu as si tu veux formuler une plainte?	
8. Explique-t-il comment il empêche d’autres personnes de voir tes renseignements (des personnes qui ne devraient pas voir tes renseignements), que les renseignements soient détenus par le site ou partagés avec une autre entreprise?	
9. Précise-t-il le responsable de la politique et comment communiquer avec lui? Dans l’affirmative, quels renseignements donne-t-il?	
10. Explique-t-il comment tu seras informé des changements apportés aux conditions ou politiques? Disposes-tu de suffisamment de temps pour constater les changements et en discuter avec d’autres utilisateurs avant de décider de continuer à utiliser le service en vertu des nouvelles conditions?	

**Alertes :** Si la réponse à l’une des questions ci-dessus est négative, tu devrais y réfléchir à deux fois avant de cliquer sur « J’accepte » jusqu’à ce que tu découvres pourquoi. Demande à un enseignant, à un parent ou à l’entreprise elle-même de t’aider à obtenir une réponse. Tu pourras ensuite décider si tu es vraiment d’accord!

REMARQUE : Rappelle-toi aussi de te demander ce qu’il manque à cette politique qui ferait en sorte que tu comprennes bien ce à quoi tu consens.

# Cinq conseils pour t'aider à comprendre des textes difficiles

Nous savons tous que certaines politiques de protection de la vie privée et conditions d'utilisation peuvent être difficiles à comprendre. Ces conseils t'aideront à naviguer le charabia juridique.

1. Tu dois avoir une idée claire de ce que tu recherches (p. ex. cherches-tu à savoir quels renseignements personnels te concernant sont recueillis, ou qu'est-ce que le droit d'auteur relativement au contenu que tu publies?). Écris ton idée et garde-la à portée de main pour t'aider à te concentrer.
2. Examine les titres et les rubriques de la politique pour avoir une idée générale de la façon dont elle est organisée et du type de renseignements qu'elle contient.
3. Recense tous les mots que tu ne connais pas et qui rendent la politique difficile ou impossible à comprendre et cherche-les en ligne ou dans un dictionnaire.
4. Traite des renseignements de la politique en bloc : écris ce que tu crois être l'idée principale d'un paragraphe ou d'une section et tente de relier les idées une fois que tu as fini de lire.
5. N'aie pas peur de demander à un enseignant, à un parent ou à un expert (ou même à l'entreprise qui a rédigé la politique) de t'aider!

## Sources

- Media-Studies.ca, *Some Tips for Reading Difficult or Challenging Material*, [http://media-studies.ca/articles/difficult\\_reading.htm](http://media-studies.ca/articles/difficult_reading.htm)
- Australian National University, *Reading difficult texts*, <https://academicskills.anu.edu.au/resources/handouts/reading-difficult-texts>
- University of Sussex, *Understanding difficult texts*, <http://www.sussex.ac.uk/s3/?id=82>
- Lifehacker, *How to Quickly Read a Terms of Service*, <http://lifehacker.com/5892422/how-to-quickly-read-a-terms-of-service>

# Glossaire

Voici quelques définitions simplifiées pour t'aider à comprendre certains des termes les plus difficiles que tu rencontreras sûrement lors de ta lecture des politiques de protection de la vie privée et des conditions d'utilisation. Il faut se rappeler que ces termes pourraient avoir d'autres significations dans différents contextes. Alors, n'aie pas peur de les chercher dans un dictionnaire ou de consulter des experts (juridiques) si tu as besoin d'une définition plus précise.

## Termes et phrases proposés

<p><b>Arbitrage</b> : Il s'agit d'une façon pour une entreprise et toi de résoudre un différend en le présentant à une personne ou à une entreprise neutre. <i>Arbitrage exécutoire</i> signifie que tu <i>dois</i> convenir de laisser la personne ou l'entreprise neutre résoudre le différend.</p>
<p><b>Cessible</b> : Dans ces politiques, une chose « cessible » signifie habituellement qu'elle peut être donnée à quelqu'un d'autre. Les choses qui peuvent être cédées dans ces politiques incluent le droit de faire quelque chose (comme gérer un compte) ou la propriété de quelque chose (comme des images).</p>
<p><b>Désengagement</b> : Cela signifie choisir de ne <i>pas</i> faire partie de quelque chose ou de ne pas y participer.</p>
<p><b>Entreprise affiliée</b> : Dans ces politiques, une entreprise affiliée est habituellement une société qui fait partie du même groupe d'entreprises que celle avec laquelle tu fais affaire.</p>
<p><b>Frauduleux</b> : Une transaction effectuée en se fondant sur des renseignements qu'une personne sait être faux est <i>frauduleuse</i>. Dans ces politiques, le terme signifie habituellement trouver des façons de « tricher » le service, comme avoir accès à du contenu auquel tu ne devrais pas accéder (comme le compte de quelqu'un d'autre) ou obtenir des choses gratuitement.</p>
<p><b>Géolocalisation</b> : La géolocalisation est une façon de trouver exactement où tu te trouves en utilisant la technologie (comme un signal de GPS, un signal de téléphone cellulaire ou même simplement une connexion Internet).</p>
<p><b>Législation</b> : Il peut s'agir d'une loi précise ou de toutes les lois d'un pays, selon le contexte.</p>
<p><b>Libre de droits</b> : Lorsque quelque chose est « libre de droits », cela signifie que la personne qui l'a créé ne recevra pas des paiements pour cette chose lorsque quelqu'un d'autre l'utilise. Cela ne veut <i>pas</i> dire que cette chose est gratuite, mais seulement (s'il y a un coût) que tu dois payer une seule fois.</p>
<p><b>Marque de commerce</b> : Une marque de commerce est habituellement un mot (comme le mot « Lego ») ou une image (comme le logo de pomme pour la société Apple) qui identifie une entreprise (et qui lui appartient) ou un produit. Personne d'autre n'a le droit d'utiliser la marque de commerce d'une entreprise sans sa permission. Une marque de commerce est un type de <i>propriété intellectuelle</i> (les droits d'auteur et les brevets sont les deux autres principaux types).</p>
<p><b>Non exclusif</b> : Dans ces politiques, le terme « exclusif » signifie que seulement une personne détient une chose. Le terme « non exclusif » signifie qu'une chose est disponible pour plus d'une personne ou d'un groupe.</p>
<p><b>Perpétuel</b> : Il s'agit d'une autre façon de dire « toujours ».</p>

<p><b>Propriété intellectuelle</b> : La propriété intellectuelle est une chose que quelqu'un a <i>créée</i> qui n'existe pas nécessairement physiquement. Des photos, des histoires, des films et de la musique sont des exemples de <i>propriété intellectuelle</i>. Dans le droit canadien, tu détiens le <i>droit d'auteur</i> de toute propriété intellectuelle que tu crées, à moins que tu conviennes de la vendre ou de la donner.</p>
<p><b>Règlement</b> : Un règlement est une règle ou une loi précise.</p>
<p><b>Renoncer</b> : Lorsque tu <i>renonces</i> à un droit, cela signifie que tu y renonces (comme le droit de poursuivre) en convenant de ne jamais le faire. Un document que tu signes pour renoncer à un droit est appelé une <i>renonciation</i> (voir ci-dessous).</p>
<p><b>Renonciation</b> : Une renonciation est un document juridique qui précise que tu donnes un ou des droits si tu le signes.</p>
<p><b>Responsabilité</b> : On trouve habituellement ce terme dans les paragraphes expliquant qui sera responsable s'il arrive quelque chose ou qui est responsable des différentes parties du service.</p>
<p><b>Révoquer</b> : Il s'agit d'un autre mot pour dire « annuler » ou « reprendre ».</p>
<p><b>Seulement</b> : Il s'agit d'une autre façon de dire « seulement » comme dans « rien ou personne d'autre n'est concerné »</p>
<p><b>Sous licence</b> : Une « licence » est une permission qui peut être donnée à quelqu'un pour faire quelque chose (comme vendre des images que quelqu'un d'autre a créées). Lorsqu'on peut accorder à quelque chose une « sous licence », cela signifie que la personne qui a reçu la permission peut également la donner (ou la <i>céder</i>) à quelqu'un d'autre.</p>
<p><b>Terme</b> : Terme est un autre mot pour désigner un « mot ». Cependant, les termes sont habituellement des mots qui ont des significations précises et qui sont souvent utilisés dans des contextes particuliers (comme « termes juridiques »).</p>
<p><b>Tierce partie</b> : Une tierce partie signifie une autre personne (autre que toi ou l'entreprise qui a écrit la politique). Une tierce partie pourrait être une autre personne ou une autre entreprise.</p>
<p><b>Violation</b> : Essentiellement, cela signifie enfreindre une règle (ou plusieurs!).</p>

# Ressources supplémentaires

---

## Leçons de HabiloMédias

### Jouer avec sa confidentialité

Au cours de cette leçon, les élèves abordent le concept selon lequel leurs expériences de jeu peuvent compromettre leurs renseignements personnels. Les élèves examinent les façons dont les jeux peuvent recueillir ou solliciter leurs renseignements et découvrent les outils qu'ils peuvent utiliser pour contrôler leur vie privée. Ils discutent ensuite des compromis entre la protection de leur vie privée et le plaisir d'une expérience de jeu complète.

[http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon\\_jouer\\_avec\\_sa\\_confidentialite.pdf](http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon_jouer_avec_sa_confidentialite.pdf)

### La vie privée et la vie en ligne

Cette leçon vise à conscientiser les élèves aux enjeux relatifs à la protection de la vie privée en ligne, principalement en ce qui concerne l'affichage de renseignements personnels sur les sites Web de réseautage social tels que Facebook. Les élèves apprendront à évaluer les types de renseignements qu'ils versent à leur profil Facebook ainsi que les divers niveaux d'accès. Ils examineront les risques et les conséquences possibles associés à l'affichage de renseignements personnels sur Internet et seront sensibilisés aux méthodes de protection de leur vie privée.

[http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon\\_la\\_vie\\_privée\\_vie\\_en\\_ligne.pdf](http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon_la_vie_privée_vie_en_ligne.pdf)

### Qui sait vraiment? Votre vie privée à l'ère de l'information

Au cours de cette leçon, les élèves examinent en détail les enjeux relatifs à la protection de la vie privée, au moyen d'une série d'activités, d'enquêtes et de jeux-questionnaires. Les élèves évaluent la quantité de renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, déterminent quels renseignements doivent être recueillis, et dans quelles situations la collecte de renseignements s'opère de manière camouflée.

[http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon\\_qui\\_sait\\_vraiment.pdf](http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon_qui_sait_vraiment.pdf)

## Ressources de HabiloMédias

### Protéger sa vie privée sur Internet. Les sites commerciaux – Fiche-conseils

<http://habilomedias.ca/fiche-conseil/protéger-sa-vie-privée-sur-internet-sites-commerciaux>

### La législation canadienne sur les questions de protection de la vie privée

<http://habilomedias.ca/littérature-numérique-et-éducation-aux-médias/enjeux-numériques/vie-privée/la-législation>

## Ressources connexes

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) offre un excellent plan de cours pour les enfants de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année intitulé *Plan de cours sur le ratissage pour la protection de la vie privée des enfants*, dans lequel les enfants analysent leurs sites Web et applications préférés pour déterminer quels types de renseignements ils recueillent.

[https://www.priv.gc.ca/youth-jeunes/fs-fi/yth\\_lesson\\_f.asp](https://www.priv.gc.ca/youth-jeunes/fs-fi/yth_lesson_f.asp)

Le CPVP a produit une fiche de renseignements pour aider les enfants à comprendre comment leurs données personnelles sont recueillies en ligne, laquelle est intitulée *Quel type d'information recueille-t-on à mon sujet quand je suis en ligne?*

[https://www.priv.gc.ca/youth-jeunes/fs-fi/choice-choix\\_f.asp](https://www.priv.gc.ca/youth-jeunes/fs-fi/choice-choix_f.asp)

*Disconnect.me* est une société dédiée au bien public qui a créé plusieurs produits sur la protection de la vie privée et, en particulier, des icônes de la protection de la vie privée pour aider à rendre les politiques sur le sujet moins compliquées.

<https://disconnect.me/icons>

Un projet appelé *Terms of Service; Didn't Read* fournit une bonne analyse des documents sur les conditions d'utilisation, surtout quand vient le temps de poser des questions sur les éléments les plus communs de ces politiques.

<https://tosdr.org/topics.html#topics>